



CHARTRE

POUR LA RÉUSSITE
DU TRAVAIL EN
ACCOMPAGNEMENT

À L'UNIVERSITÉ
DE LA ROCHELLE



univ-larochelle.fr

 @UnivLaRochelle

 Université de La Rochelle

CHARTRE POUR LA RÉUSSITE DU TRAVAIL EN ACCOMPAGNEMENT À L'UNIVERSITÉ DE LA ROCHELLE

PRÉAMBULE

Afin de répondre aux enjeux de la formation, l'Université de La Rochelle souhaite développer ses dispositifs de personnalisation de la formation et d'accompagnement à la réussite. Le Travail En Accompagnement (TEA) en fait partie : c'est un dispositif de pédagogie active, pensé pour favoriser le développement des compétences disciplinaires et transversales dans l'objectif de favoriser l'insertion des étudiants.

Les TEA peuvent prendre plusieurs formes : cours inversés, visites d'entreprises, mode projet, apprentissage par problème, etc.

Cette nouvelle modalité d'enseignement-apprentissage peut nécessiter une transformation de pratiques qui concerne l'ensemble des acteurs de l'université : étudiants, enseignants, enseignants-chercheurs, élus, personnels des services supports (Bibliothèque Universitaire, pôle orientation/insertion), acteurs du monde socio-économique etc.

La rédaction collective d'une charte permet d'accompagner ce changement par une mise en accord sur :

- une convention de **valeurs** communes et partagées
- un référentiel d'**engagements** réciproques
- un document support pour favoriser l'**appropriation du dispositif** par chacun

VALEURS PARTAGÉES

Ces valeurs, nées d'une réflexion collective, révèlent les attentes respectives de chacun mais également les principes que nous souhaitons véhiculer dans la démarche TEA.

Ainsi, nous parlerons d'**aventure humaine** portée par des projets de **travail collaboratif**, d'**ouverture sur l'extérieur** et plus largement par le développement de l'**intelligence sociale** : travailler en équipe, comprendre autrui, faire preuve d'empathie, adopter une posture de leadership etc.

Le TEA c'est aussi une **nouvelle modalité d'apprentissage** impliquant **auto-discipline, curiosité** et **motivation** de l'ensemble des acteurs, à la fois pour **s'ouvrir à la nouveauté pédagogique** et permettre aux étudiants de progresser en devenant **acteurs de leurs apprentissages**.

Enfin, de manière générale, le TEA doit participer à susciter le **goût de l'effort** et à donner du **sens aux apprentissages** en proposant des contextes de travail variés, propices à l'exercice de la **créativité**, au développement de **capacités d'adaptation et de l'autonomie**.

ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES ET POUVOIR D'AGIR

L'ÉTABLISSEMENT S'ENGAGE A :

- Créer les conditions propices au développement des pédagogies actives en :
 - Développant les formations des enseignants et les échanges de pratiques
 - Facilitant la participation à des colloques sur la pédagogie
 - Valorisant les initiatives et réalisations innovantes (appels à projets etc.)
 - Organisant des espaces physiques d'apprentissage adaptés
 - Proposer des outils d'aide à la mise en place du TEA
- Formaliser les modalités de fonctionnement (cahier des charges, dépôt de projet, convention etc.) avec les partenaires (entreprises, collectivités etc.)
- Adresser à l'ensemble des composantes une lettre de cadrage précisant toutes les consignes organisationnelles et règlementaires concernant le TEA (plages horaires, sécurité etc.)
- Echanger avec les services supports pour simplifier la planification du TEA
- Evaluer l'impact du TEA et apporter des mesures correctives pour ajuster au mieux l'action aux besoins

L'ENSEIGNANT DOIT :

- Concevoir le scénario pédagogique pour inclure le TEA comme partie prenante de la formation
- Accompagner les étudiants dans l'appropriation du dispositif TEA (définir clairement les objectifs, les attentes, les modalités pédagogiques) et les communiquer aux étudiants
- Varier les modes d'évaluation : auto-évaluation de l'étudiant, évaluation par les pairs, évaluation par l'enseignant ou l'équipe etc. et proposer des évaluations formatives (feedback) régulières
- Anticiper ses besoins en termes d'organisation (salles spécifiques, intervenants SCD etc.)

L'ENSEIGNANT PEUT :

- Se positionner comme ressource auprès des étudiants afin de les guider (méthodes de travail, recherche de ressources etc...)
- Partager son expérience et être force de proposition pour la construction d'outils, de ressources et d'idées facilitant la mise en œuvre de TEA variés

- Fournir à l'établissement des indicateurs fiables pour la valorisation de l'investissement pédagogique (planning, scénario etc.)
- Construire un TEA collectif au niveau d'un ou de plusieurs UE (interdisciplinarité)
- Prévoir dans son organisation de participer à des formations, événements pédagogiques proposés par l'établissement
- Proposer aux étudiants des questionnaires d'évaluation de l'impact du TEA sur leurs apprentissages
- Solliciter lui-même des partenaires extérieurs ou des services supports

L'ÉTUDIANT DOIT :

- Suivre les modalités pédagogiques proposées par l'enseignant (préparations préalables, respect des horaires et des délais, interagir avec l'enseignant, travailler en groupe etc.)
- S'inscrire dans un esprit de co-construction avec ses pairs, les enseignants et éventuellement les professionnels :
 - Travailler en groupe avec bienveillance
 - S'investir et travailler autant que les autres membres du groupe en respectant les échéances
 - Collaborer et partager ses connaissances
 - Se donner les moyens d'acquérir des méthodes d'apprentissage efficaces pour lui mais ne pas les imposer aux autres
 - Poser des questions et proposer son travail aux enseignants pour avoir un retour
 - Echanger avec les enseignants pour « évaluer » le processus TEA

L'ÉTUDIANT PEUT :

- Faire le point sur ses acquis d'apprentissage (Compétences, Résultats d'Apprentissage) et s'autoévaluer en s'appuyant sur un outil portfolio pour s'inscrire dans une démarche active et réflexive pouvant aider dans le cheminement d'un projet professionnel
- Faire des présentations intermédiaires de son travail à l'enseignant pour favoriser la remédiation
- S'appuyer sur les compétences transversales développées dans le TEA lors de la recherche de stage
- Faciliter le développement des réseaux professionnels / universitaires en favorisant leur mise en relation (contacts de stage etc.)
- Être un appui pour ses pairs, faciliter le travail en bonne intelligence (régulation, motivation, mutualisation)



La conception de cette charte pédagogique a été accompagnée par le pôle de pédagogie de l'Université de La Rochelle. Les conseillers pédagogiques peuvent soutenir les enseignants et les équipes enseignantes dans la démarche TEA et proposer un accompagnement pour le développement de pédagogies actives. Pour nous contacter : actice@univ-lr.fr

MERCI à tous les participants qui ont contribué à l'élaboration de cette charte dans un esprit de co-construction

univ-larochelle.fr

 [@UnivLaRochelle](https://twitter.com/UnivLaRochelle)

 [Université de La Rochelle](https://www.facebook.com/UnivLaRochelle)